



Préfecture Martinique
Contrôle des
RECULE

**EXTRAIT N°94/2023 DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

01 DEC. 2023 SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Date de la
convocation :
Le 20 novembre
2023

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

**En début de
séance :**

Présents 22
Procurations 4
Absents 5
Excusés 2

**En cours de
Séance :**

Présents 24
Procurations 4
Absents 3
Excusés 2

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. ROSELET Jean-Christophe, M. BERNABE Cédric, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARIN Jocelyne, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José M. ATHANASE Rémy, Mme FRANCOIS Francine, M. ADELAIDE Michel M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : M. CRETINOIR Joël (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane, Mme MENCE Marielle (procuration à M PALIX Pierre), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. SAINT-HONORE Laurent (procuration à M. ATHANASE Rémi).

ABSENTS NON EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée Mme Valentine CILPA (DGSA), Mme DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDROUM (DUPRU), Mme VAUTOR Muriel (DAEDD), M. GERALD Francis (DAPI)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**RECENSEMENT DE LA POPULATION ET
PILOTE 2024 DE L'ENQUETE FAMILLES 2025
APPROBATION DU BAREME DE REMUNERATION**

Le Maire expose :

Aux opérations annuelles de recensement de la population (RP) de 2025 sera adossée l'Enquête Familles (EF). Cette dernière a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil national de l'information statistique (Cnis) et le label d'intérêt général assorti du caractère obligatoire de réponse lui a été attribué.

Une centaine de ville du territoire national dont 5 de la Collectivité Territoriale de Martinique y compris Saint-Joseph, ont été désignées comme pilotes de l'opération dès 2024 en vue de préparer au mieux sa mise en œuvre à l'échelle nationale en 2025. Une convention a d'ores et déjà été passée entre l'INSEE et Saint-Joseph. Il s'agit de la convention n°21-EF-2024-97224 qui fixe les conditions générales de préparation et d'exécution du pilote 2024 de l'Enquête Familles.

L'INSEE prend en charge l'organisation générale de l'opération de collecte du pilote 2024 et la gestion de ses aspects réglementaires. Il verse une dotation complémentaire à celle du Recensement de la Population pour contribuer à financer les moyens mis à disposition par la commune. Celle-ci prend en charge la gestion administrative et la paie des personnes recrutées pour les enquêtes RP et EF. Ces deux collectes se dérouleront concomitamment, **du 18 janvier au 24 février 2024** par les agents recenseurs de la ville.

Pour rappel, le barème de la rémunération des agents recenseurs était établi comme suit :

Formation :	160,00 €
Carnet de tournée de reconnaissance :	10,00 €
Carnet de tournée :	10,00 €

Barème 1 : Collecte « internet »		Barème 2 : Collecte « imprimés »	
Bulletin individuel :	5,30 €	Bulletin individuel :	4,50 €
Feuille de logement (résidence principale):	5,00 €	Feuille de logement (résidence principale):	4,00 €
Dossier d'adresse collective :	5,30 €	Dossier d'adresse collective :	4,80 €
Collecte des résidences non principales : 3,20 €			

Compte tenu de ce qui précède et notamment des nouvelles missions de agents recenseurs, il est demandé au conseil municipal de :

Valider le recrutement de 4 agents recenseurs en vue de réaliser la collecte des informations dans le cadre du recensement de la population 2024, du pilotage de l'Enquête Famille 2024 et la réalisation de l'Enquête Famille 2025

D'approuver le nouveau barème des rémunérations qui se présente comme suit :

Formation :	160,00 €
Carnet de tournée de reconnaissance :	12,00 €
Carnet de tournée :	12,00 €

Barème 1 : Collecte « internet »		Barème 2 : Collecte « imprimés »	
Bulletin individuel :	5,40 €	Bulletin individuel :	4,60 €
Feuille de logement (résidence principale):	5,10 €	Feuille de logement (résidence principale):	4,10 €
Dossier d'adresse collective :	5,40 €	Dossier d'adresse collective :	4,90 €
Collecte des résidences non principales : 3,30 €			
Dossier enquête Famille : 6,00 €			

.....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'APPROUVER l'opération de recensement de la population et pilote 2024 de l'enquête famille 2025.

D'APPROUVER le recrutement de 4 agents recenseurs en vue de réaliser la collecte des informations dans le cadre du recensement de la population 2024, du pilotage de l'Enquête Famille 2024 et la réalisation de l'Enquête Famille 2025.

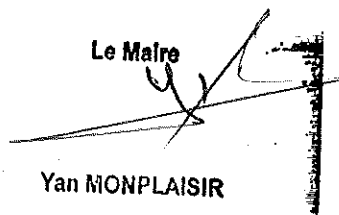
D'APPROUVER le nouveau barème des rémunérations présenté.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 Novembre 2023

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR